

**SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
LOOS - HAUBOURDIN**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

*Liberté - Égalité - Fraternité*

**ARRETE DU PRESIDENT N° S-2020-006**

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
A MADAME ANNE VOITURIEZ**

**VICE-PRESIDENTE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL LOOS-HAUBOURDIN**

**Le Président du Syndicat intercommunal Loos - Haubourdin,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-2, transposant les dispositions de l'article L2122-18 aux établissements publics de coopération intercommunale,  
VU la délibération du conseil municipal de Loos n°2020-06-04-07 du 4 juin 2020 portant élection des représentants de la Ville de Loos au sein du comité du syndicat intercommunal Loos - Haubourdin,  
VU la délibération du syndicat intercommunal Loos-Haubourdin n° 2020-06-26-01 du 26 juin 2020 portant élection de Madame Anne VOITURIEZ en qualité de Vice-Présidente,

CONSIDERANT qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration, et pour permettre d'assurer la continuité du service public, il convient de déléguer certaines fonctions exercées par le président, et la signature de certains actes et documents, sous sa surveillance et sa responsabilité,

**ARRETE**

**Article 1** : Madame Anne VOITURIEZ, Vice-Présidente du comité syndical, reçoit délégation de fonction et de signature dans les domaines suivants :

- Finances : bordereaux de dépenses et recettes, bons de commandes, ainsi que toutes pièces justificatives (certificat administratif...)
- Ressources humaines : signature de tout acte relatif à la gestion du personnel du SILH

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis :

- au représentant de l'État
- notifié à l'intéressée

**Article 3** : Dans un délai de 2 mois suivant sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SILH, ou, dans ce même délai, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy St Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex).

LOOS, le 10 juillet 2020  
Le Président,  
Pierre BÉHARELLE